

Par John Ryan

Le portail de santé de l'UE

Un seul accès, plus d'information, des choix plus sains

Dans quelques mois les citoyens européens en sauront plus sur leur santé, ce qui les amènera peut-être à faire des choix plus sains au quotidien. A partir de mai 2006, la Commission européenne va leur procurer un portail sur le thème de la santé publique, qui servira de point unique d'accès pour une information fiable et facile sur les questions de santé publique. Le portail constituera une source importante d'informations pour les professionnels de santé, les administrations, ainsi que les décideurs et acteurs politiques. Il sera accessible à tous, y compris aux personnes âgées et handicapés, puisqu'il suit des règles internationalement reconnues en matière d'accessibilité.

Ce site sera adapté aux besoins spécifiques de différents publics. Des parcours balisés permettront aux citoyens et aux patients de trouver l'information qu'ils recherchent. En même temps, le portail servira de point d'entrée aux experts désirant accéder, par exemple, aux bases de données statistiques en relation avec la santé publique.

Santé-UE complètera le site actuel de la Commission sur la santé publique et sera disponible à partir de l'adresse générale Europa. Le projet fait partie du Programme européen de Santé publique 2003-2008.

Dans le cadre de la première étape du Programme européen de Santé publique 2003-2008 et des Plans d'Action d'e-Santé, l'Union européenne vise à produire des informations comparables sur la santé et le comportement sanitaire de la population (données de style de vie et autres facteurs déterminants pour la santé,...); sur les maladies (incidence et moyens de contrôler les maladies chroniques, graves et rares,...); et sur les systèmes de santé (indicateurs d'accès aux soins et viabilité financière des systèmes de soins de santé,...). L'action de l'UE se concentre sur l'amélioration de la qualité et l'alignement des outils pour faciliter l'analyse de ces données par les états-membres et les réseaux européens.

Le portail européen donne accès aux Indicateurs de Santé de la Communauté européenne (ECHI) sur chaque thème, afin d'en assurer une large propagation.

L'Union européenne a reconnu que l'Europe avait besoin d'un accès web de qualité, systématique et orienté vers ces sujets. Le contenu de ce portail sera traduit dans les 20 langues de l'Union. Un de ses principaux objectifs est de faire passer le message qui affirme que les citoyens sont tous responsables de leur bon état de santé. Ils devraient

tous être informés des différents programmes et activités de santé publique que l'Union européenne a mis sur pied afin d'apporter sa contribution et de les soutenir dans ce but.

48 thèmes de santé ont été sélectionnés par des experts de la Commission européenne, des représentants des états-membres et des groupes d'intérêt. Les sujets seront classés par thème dans une structure claire et simple.

Chaque sujet mènera à différentes pages thématiques, par exemple le sujet Prends Soins de Moi, entre autres, conduira vers les questions de sécurité des patients. Sur la même page, sous le texte d'introduction, les utilisateurs pourront trouver une liste complète de liens vers les politiques et activités entreprises par l'Union européenne. Un accès aux politiques nationales sur chacun des sujets est également possible via la section consacrée aux états-membres. Les contributions des organisations non gouvernementales et des organismes internationaux sont aussi disponibles dans un espace spécifique.

Il est crucial pour le portail de santé de l'UE de n'assurer de liens que vers des sites extérieurs de grande qualité. Pour ce faire, des critères spécifiques ont été établis afin de sélectionner des pages web fiables.

Le Portail contient également la législation européenne adoptée par les institutions communautaires ainsi que les publications officielles, afin d'éclairer les objectifs poursuivis par l'Union européenne et les moyens déployés pour les atteindre. L'UE soutient cet effort d'information qui offre à la population de l'Union un tour d'horizon clair du cadre législatif existant. Ceci est une étape fondamentale de la responsabilisation des citoyens par rapport à leurs droits et à leurs avantages au sein de l'Union.

Le Portail est amené à contribuer à la dissémination de l'information et au partage des données par le biais de cet accès offert à la population. Le but majeur est de conscientiser la population sur les questions qui touchent leur vie, et de provoquer leur participation aux politiques de l'Union.

Auteur:
John F. Ryan,
Chef de l'Unité Information de Santé,
Directorat général de la Santé et de la Protection des Consommateurs, Commission européenne
Email: John-F.Ryan@cec.eu.int